



COMMUNIQUE DE PRESSE 29/05/2026

Assises du diagnostic immobilier : une filière à un tournant structurant

A Paris, le 29 mai 2026

À la suite des Assises du diagnostic immobilier, les acteurs du secteur partagent un constat largement convergent : la filière traverse aujourd’hui une période déterminante, qui appelle à renforcer sa structuration collective.

Dans un environnement marqué par des évolutions réglementaires majeures, notamment autour du DPE et des diagnostics avant travaux, la capacité du secteur à s’exprimer de manière claire, lisible et coordonnée constitue désormais un enjeu stratégique central.

Au-delà des enjeux techniques et réglementaires, la question de la place et de la représentation de l’ensemble des acteurs appelle une approche globale et résolument inclusive. Le diagnostic immobilier et bâtiment repose sur un écosystème complet – diagnostiqueurs, entreprises, réseaux, employeurs, indépendants, organismes de formation, acteurs de la donnée – dont la complémentarité doit être pleinement reconnue, organisée et valorisée.

Dans ce contexte, la priorité est de favoriser une organisation cohérente, capable de rassembler les différentes composantes du secteur autour d’objectifs partagés. Cette dynamique doit s’appuyer sur les représentativités existantes, tout en encourageant les rapprochements et les coopérations nécessaires à une meilleure lisibilité collective.

Il apparaît essentiel de s’inscrire dans les dynamiques déjà engagées et de reconnaître les formes de représentation qui se sont progressivement construites. À cet égard, SIDIANE, en tant que seule organisation professionnelle d’employeurs de la filière, joue un rôle structurant dans la représentation des entreprises et dans la recherche de cohérence d’ensemble. Ce point d’appui constitue un levier clé pour organiser un dialogue solide et durable avec les pouvoirs publics.

Parallèlement, la diversité des organisations représentant les diagnostiqueurs, notamment indépendants, témoigne de la richesse du secteur. Elle souligne également la nécessité de renforcer les convergences. Des dynamiques de coopération et de rapprochement sont aujourd’hui visibles, mais doivent désormais se concrétiser pour gagner en efficacité et en visibilité collective.



Dans cette perspective, l'élaboration d'une charte de déontologie commune doit être considérée comme une première étape structurante vers une plus grande unité de la filière. Elle permettra de poser des principes partagés, de renforcer la confiance entre acteurs et de donner des repères clairs tant aux professionnels qu'aux pouvoirs publics.

L'enjeu n'est plus de définir qui doit être légitime, mais de construire collectivement une légitimité incontestable, fondée sur la reconnaissance claire des deux piliers de la filière : les entreprises et les diagnostiqueurs indépendants. C'est à cette condition que le secteur pourra peser pleinement dans les décisions à venir et affirmer son rôle stratégique au service des politiques publiques du logement



Denis MORA

Délégué Général SIDIANE

